



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

**Session du 8 février 2021**

**Sessione di l'8 di ferraghju di u 2021**

**Rapport N° 2021-3**

**Raportu N° 2021-3**

## **Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

<b>Objet :</b>	<b>Travaux de la commission Développement durable et lutte contre le changement climatique</b>
<b>Ogettu :</b>	<b>Travagli di a cummissione Sviluppù durevule è lotta contru à u cambiamentu climaticu</b>

A l'issue de la séance plénière du 7 décembre dernier, il a été décidé de fusionner quatre des commissions créées sous la précédente mandature : les commissions « Eau, Protection du littoral et du milieu marin, Urbanisme commercial, Economie circulaire et ESS », en une seule dénommée « Développement durable et lutte contre le changement climatique », en raison de la transversalité des thèmes traités par ces commissions et la nécessité de mettre en cohérence les problématiques pour parvenir à y répondre de manière concrète.

Cette commission a donc tenu sa réunion d'installation le 22 janvier dernier. Ont été désignés respectivement Président et Rapporteur, Monsieur Attilius CECCALDI et Monsieur Fabien ARRIGHI.

La définition de la stratégie et la réflexion sur la méthodologie ont mis en évidence la difficulté d'avoir sur des sujets aussi larges, mais néanmoins centraux, une vision complète des actions menées par chacun des acteurs. On rappellera ici par exemple, l'Appel à Manifestation d'Intérêt qui doit être lancé par l'OEC sous l'égide de la Chambre des Territoires en matière d'économie circulaire, ou encore les COPIL Erosion côtière ou ESS au sein desquels la Chambre des Territoires est représentée, en passant par le modèle économique à créer en faveur des circuits courts et l'autonomie alimentaire, traité par l'ancienne commission Urbanisme commercial. Ou bien encore le Comité Territorial de la Biodiversité/ Cunitatu Territoriale di a Biodiversità di Corsica institué par la délibération n°17/331 de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017, véritable instance d'information, d'échange et de consultation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité, sur laquelle la commission doit pouvoir s'appuyer pour développer ses travaux.

Par conséquent, il a été décidé dans un premier temps, d'identifier l'ensemble des politiques publiques et actions engagées sur ces thématiques afin d'en analyser les impacts sur les territoires. Il sera alors possible dans une seconde phase, d'émettre des propositions, soit par la modification et l'adaptation des dispositifs existants, soit en présentant devant l'Assemblée de Corse un rapport avec des mesures concrètes d'intervention.

Parallèlement, la Commission demande que la saisine pour avis sur les rapports à venir, se fasse bien en amont de l'examen par l'Assemblée de Corse afin que les membres puissent s'assurer que les principes fondamentaux en matière de développement durable sont respectés et émettre en tant que de besoin des préconisations.



## Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Par ailleurs, une dimension nouvelle a été abordée lors de cette commission, celle de l'ouverture des territoires ruraux à l'international. Ainsi, la création d'un groupe de travail « International outil de développement rural », au sein de la Commission développement durable de la Chambre des territoires, a été proposée. Cela permettrait de réaliser le maillage territorial nécessaire pour assurer l'intégration de la ruralité dans les programmes de coopération territoriale et décentralisée que portera la Collectivité de Corse, comme dans les réseaux internationaux de collectivités.

Les thématiques de travail d'ores et déjà identifiées sont : l'ESS, l'innovation organisationnelle en agriculture, le montage de Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) et la transition alimentaire, la structuration de filières, telles que le liège, le silvo-pastoralisme, la protection et revitalisation des anciennes semences et variétés corses. D'autres thématiques pourront être rajoutées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Cette question est fondamentale car la ruralité insulaire, de montagne particulièrement, est confrontée à un double isolement, donc à une double exclusion. Coopérer avec des homologues, ayant des problématiques communes mais ayant développé des solutions différentes est certainement un des outils les plus efficaces pour développer de l'innovation et créer la dynamique de développement rural attendue.

Le Président et le Rapporteur sont invités à présenter ces grandes lignes reprises dans le compte rendu ci-annexé.

La prochaine réunion est prévue le 10 février prochain.

*Vi pregu di dibàttene.*

Je vous prie de bien vouloir en débattre.